**EPU 30, 10 mai 2018
Recommandations du Canada pour l’EPU du Djibouti**

Merci, Monsieur le Président.

Le Canada salue l’adoption par Djibouti d’une loi augmentant le quota minimum de femmes sur les listes des partis pour les élections législatives.

Le Canada recommande que Djibouti :

1. Amende ses lois afin de garantir le droit à la liberté d’expression et d’association pacifique de tous, y compris l’opposition, les journalistes et les défenseurs des droits de la personne, et mette à leur disposition les outils nécessaires pour partager leurs idées, sans subir aucune forme d’intimidation.
2. Intensifie dans les régions rurales sa stratégie pour éliminer les pratiques néfastes à l’endroit des femmes et des filles, notamment le mariage précoce et forcé, les mutilations génitales féminines et l’accès inégal à l’héritage.
3. Mette en place un code de conduite des militaires pour interdire toute actes de violence, compris la violence sexuelle, incluent à l’encontre des femmes et filles afares, et améliore la protection des femmes et filles réfugiées en augmentant le nombre d’agents d’application de la loi dans les camps de réfugiés.

Le Canada salue l’adoption par Djibouti en 2017 d’une loi nationale progressive sur les réfugiés visant à leur permettre d'obtenir des documents d'identification officiels et un meilleur accès à l'éducation et aux soins de santé.